

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 21

Séance du : 18 juin 2025

Objet : Création de deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Au vu de la baisse significative des effectifs annoncée à l'école maternelle pour la rentrée prochaine, il convient d'adapter le volume horaire des contrats des personnels affectés aux missions d'ATSEM. En outre, il est rappelé que suite à la décision d'accueillir les enfants de deux ans, la Mairie s'était engagée depuis 2017 à renforcer le personnel par un second poste d'ATSEM. Or, aucun enfant de deux ans ne sera accueilli lors de la prochaine rentrée.

Afin de maintenir les meilleures conditions possibles d'accueil des enfants au sein de l'école maternelle, il est proposé de maintenir deux postes d'ATSEM à la rentrée.

Il sera procédé à des ajustements horaires des contrats qui sont présentés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide la création de deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité, afin d'assurer les missions d'ATSEM dont :

- un poste à 28h36 hebdomadaires annualisées (soit 28.60 centièmes)
- un poste à 21h31 hebdomadaires annualisées (soit 21.52 centièmes)

pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.

Nombre de votants : 14

Vote : 13 Pour - 1 Contre (R. Lhenry) - 1 Abstention (S. Schmit)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA